

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 23 juillet 2026

Nombre de Conseillers :

En exercice :

15

Présents :

12

Votants :

14

L'an deux mil vingt-six, le jeudi vingt-trois juillet, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de SERVIZ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle communale de la mairie, sous la présidence de Monsieur Nicolas EVRARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 17 juillet 2026

PRÉSENTS : M. Nicolas EVRARD, Maire – Mme et MM Pascal CROZ, Isabelle PETITJEAN, Jean-Marc BONINO, Maire-Adjoint – Mmes et MM Marc BARTHOLMÉ, Laurence BIASINI, Patrick BOUCHARD, Pauline CLÉO, Matthieu COMPOIS, Nathalie HAGENMULLER, Anne-Sophie OBER, Bruno ONGARO, Conseillers Municipaux

ABSENTS EXCUSÉS : M. Bradley CARLSON (procuration à Marc BARTHOLMÉ) et Mme Tiffany TROLLET (procuration à Anne-Sophie OBER)

ABSENTE : Mme Danièle DAVAL

Secrétaire de séance : Mme Isabelle PETITJEAN

67/2026

Objet : Travaux d'aménagement de la place du marché – choix du prestataire pour la mission de coordination sécurité et de protection de la santé (SPS) – annulation de la consultation pour la mission de contrôle technique

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il a été décidé d'engager la consultation des bureaux d'études pour la réalisation des missions de contrôle technique et de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé (CSPS) pour les travaux d'aménagement de la place du marché par délibération numéro 60 du 5 juin 2026.

La mission de contrôle technique n'étant pas jugée nécessaire par la maîtrise d'œuvre, la consultation n'a pas été lancée.

Compte tenu du montant prévisionnel de la mission de coordination de sécurité et de protection de la santé (SPS), la consultation a consisté en une mise en concurrence simplifiée entre quatre sociétés.

Deux sociétés ont répondu :

- ♦ le bureau VERITAS avec une proposition d'un montant de 2 015,50 euros hors taxes,
- ♦ la société APAVE avec une proposition d'un montant de 2 125 euros hors taxes.

Les sociétés CHEVILLARD CONSEILS et ALPES CONTRÔLE n'étant pas disponibles, aucune proposition n'a été déposée.

Après analyse des dossiers, Monsieur le Maire propose de retenir la société VERITAS sise 68 rue Cassiopée, 74650 CHAVANOD qui a présenté une offre s'établissant à 2 015,50 euros hors taxes, soit 2 418,60 euros toutes taxes comprises, jugée économiquement la plus avantageuse.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- DÉCIDE d'annuler la consultation pour la mission de contrôle technique lancée par délibération numéro 60 du 5 juin 2026,
- DÉCIDE de retenir la société VERITAS pour la mission coordination sécurité et protection de la santé, dans le cadre des travaux d'aménagement de la place du marché pour un montant de 2 015,50 euros hors taxes, soit 2 418,60 euros toutes taxes comprises, suivant le critère le mieux disant,
- MANDATE Monsieur le Maire pour s'occuper des formalités.

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en sous-préfecture de Bonneville le 20/08/2026 et de sa publication le 20/08/2026.

Fait et délibéré les jour, mois et an susvisés.
Pour extrait certifié conforme.

La Secrétaire de séance,



Isabelle PETITJEAN.



Monsieur le Maire,



Nicolas EVRARD.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le Maire de la Commune de Servoz dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble par voie postale (2 place Verdun – Boîte Postale 1135 – 38022 GRENOBLE cedex) ou par voie électronique (Télérécours citoyens – www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse de la Commune de Servoz, si un recours gracieux a été préalablement déposé.